

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

--°°0°°--

**1-PV du 16 JUIN 2021**

Adopté à 23 POUR.

**2-Propriétés communales et servitudes**

**2.1 Cession d'une partie d'une parcelle rue du Bastion et acquisition d'une parcelle rue du Bastion**

Délibération ajournée.

**2.2 Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation en terrain privé**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix POUR** décide d'instituer au profit de la commune une servitude lui conférant le droit d'établir une canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée AY 102, d'une contenance de 1 152 m<sup>2</sup> sise au 512 chemin des Joncs 80120 RUE appartenant à Madame Marie-Josèphe TUFFIER, Madame Nathalie TUFFIER, Monsieur Jean-Claude TUFFIER et Monsieur Emmanuel TUFFIER, à titre gracieux.

**3- Affaires communautaires**

**3.1 Travaux neufs de voirie – Convention financière entre la CCPM et la Commune de Rue**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par **23 POUR** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière précisant le cadre de programme de travaux 2021 pour la voie classée d'intérêt communautaire VC 5 Chemin de l'Andy (entre la route d'Arry et la route de la Canteraine). La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre assurera la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise Eurovia. La commune s'engage à verser à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre un fond de concours de 66 235,95 € HT.

**3.2 Convention de mise à disposition de biens et d'équipement « bâtiments scolaires » entre la CCPM et la Commune de Rue suite au transfert de la compétence scolaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **23 POUR** décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**4-Finances**

**4.1 Budget général DM n°1**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivant de l'exercice 2021 :

**Section d'investissement :**

Dépenses :

020 – dépenses imprévues : - 860 €

2041512 – participation travaux de voirie communautaire : + 860 €

Recettes :

024 – produits de cession : + 5 500 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses :

7391171 – dégrèvement de taxe foncière : + 35 €

022 – dépenses imprévues : - 35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 POUR** autorise cette décision modificative.

#### 4.2 Rémunération des opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021

Après en avoir délibéré par **23 POUR** le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les agents ayant effectué les travaux de mise sous pli selon un état récapitulatif fourni au Trésorier ainsi qu'au représentant de l'Etat dans la limite de l'enveloppe forfaitaire versée par l'Etat.

#### 4.3 Demande de subvention pour les travaux du tableau « la présentation de la Vierge au Temple »

La restauration de ce tableau protégé au titre des monuments historiques revêt un caractère d'urgence. Elle doit aussi s'effectuer en respectant un cahier des charges convenu avec la conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Somme. Après consultation l'offre la mieux disante provient de Mme Clairon et se décompose comme suit :

- Mme Clairon : restauration de la peinture et châssis :	33 539,00 € HT
- Atelier Seigneury : restauration cadre et dorures :	4 100,00 € HT
Soit un total de 37 639 € HT (45 166,80 € TTC).	

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre décrite ci-dessus et de solliciter des subventions de la DRAC (25 % du montant HT) et du Conseil Départemental de la Somme (35 % du montant HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 POUR** décide de solliciter l'aide financière de la DRAC et du Conseil Départemental de la Somme pour la restauration du tableau « La présentation de la Vierge au Temple » et d'arrêter le plan de financement suivant :

▪ Montant HT :	37 639,00 €
▪ Subvention de la DRAC :	9 410,00 €
▪ Subvention du CD80 :	13 174,00 €
▪ Reste à charge Commune HT :	15 055,00 €
▪ Reste à charge Commune TTC :	22 582,80 € dont 7 527,80 € de TVA
▪ Autofinancement de la totalité :	22 582,80 €

#### 4.4 Demande de subvention pour les travaux de restauration des huit tableaux de Monsieur Albert Siffait de Moncourt au Beffroi

La restauration de ces œuvres protégées au titre des monuments historiques revêt un caractère d'urgence. Ce travail qui doit respecter le cahier des charges proposé par Madame Auclair et validé par la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Somme, serait réalisé en deux phases sur deux années :

- 2022 : interventions d'urgence (refixage et consolidation) et interventions sur le support (enduits et fissures) avec une estimation à 56 000 € HT,
- 2023 : interventions sur les couches picturales avec une estimation à 57 500 € HT.

Monsieur le Maire propose de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour ces travaux et de solliciter des subventions auprès des services de la DRAC et du Conseil Départemental de la Somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 POUR** décide de lancer un MAPA pour la restauration des tableaux, de solliciter l'aide financière de la DRAC et du Conseil Départemental de la Somme et d'arrêter le plan de financement suivant :

- Montant HT :	113 500 €
- Subvention DRAC (25%) :	28 375 €
- Subvention CD80 (35%) :	39 725 €
- Reste à charge commune HT :	45 400 €
- Reste à charge commune TTC :	68 100 € dont 22 700 € de TVA
- Autofinancement de la totalité :	68 100 €

#### 4.5 Budgets eau et assainissement, créances éteintes

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par courriers explicatifs des 23/06/2021 et 29/07/2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 POUR** décide :

- De statuer sur l'effacement des dettes des débiteurs, donc créances éteintes, des titres de recettes :
  - o SPIC Eau :
    - Exercice 2018 : 298,61 €
    - Exercice 2019 : 210,24 €
    - Exercice 2020 : 235,35 €

Soit un total de 744,20 € pour le SPIC Eau

- o SPIC Assainissement :
  - Exercice 2018 : 381,12 €
  - Exercice 2019 : 418,96 €
  - Exercice 2020 : 375,59 €

Soit un total de 1 175,67 € pour le SPIC Assainissement

- Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 919,87 €
- Les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours des budgets SPIC Eau et SPIC Assainissement – article 6542

#### 4.6 Budget Assainissement – demande de subvention pour une étude diagnostique d'assainissement de la Commune de Rue

Un diagnostic doit-être réalisé tous les 10 ans afin de pouvoir programmer les investissements en assainissement. Ce diagnostic comporte 3 phases (recueil et mise à jour de la connaissance patrimoniale, campagne de mesures et modélisation du système d'assainissement et propositions hiérarchisées de travaux.

Les marchés relatifs à cette demande sont les suivants :

- Bureau d'études en charge du diagnostic,
- Relevé topographique du réseau d'assainissement,
- Inspections télévisées,
- Campagne de vérification de bons raccordements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **23 POUR** décide d'approuver le plan de financement ci-dessous, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et d'autoriser le Maire à signer la convention financière avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Diagnostic du système d'assainissement	Nature	Montant (estimation)	Subvention de l'Agence de l'Eau		Reste à charge	
			Montant plafond	Subvention (50%)	€ HT	€ TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage - AMEVA	Etude	11 676,00 €	125 568,00 €	62 784,00 €	62 784,00 €	87 898,00 €
Etude diagnostique d'assainissement - Artelia	Etude	74 800,00 €				
Relevé topographique - Euclid Eurotop	Etude	29 092,80 €				
Inspections télévisées	Etude	10 000,00 €				
Campagne de vérification de bons raccordements	Etude					
<b>Total</b>		<b>125 568,00 €</b>				

SEANCE LEVEE A 19 H 05

